



Ostracisme envers les non-vacciné.es : ça suffit!

Par [Alain Deneault](#)

Mondialisation.ca, 13 janvier 2022

[Pivot](#)

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#), [LE QUÉBEC](#)

Ça suffit les tartufferies ! La pénalité fiscale qu'entend imposer le gouvernement Legault aux citoyens québécois ne s'étant pas fait vacciner contre la COVID-19 relève d'une diversion.

Essayons de retrouver quelque peu la raison. La caricature des non-vaccinés comme des ogres d'égoïsme en proie à la paresseuse désinformation de paranoïaques esseulés a assez duré. Nos concitoyennes et concitoyens qui ne procèdent pas à la vaccination le font très souvent sur la base du principe de précaution. Ils le font aussi en fonction de critères distincts en matière de santé publique quant à un vaccin dont personne ne peut connaître les conséquences à long terme, et ce, selon des standards établis. Cette attitude ne repose peut-être pas sur « la » science que les grands médias occidentaux ont entrepris de représenter tel un grand oracle, mais néanmoins sur des positions dissidentes de scientifiques qui sont eux aussi des virologues, des épidémiologues et des spécialistes en pathologies tout à fait respectables. Il arrive par exemple à ces spécialistes de la santé de douter de l'innocuité du vaccin et de penser que ceux-ci favorisent les fameux variants. Et c'est souvent en étant « ostracisés », comme l'a signalé la médecin dissidente Carole Xavier, qu'ils essaient de débattre.

On peut aussi comprendre les citoyens qui ne se font pas vacciner de douter de la parole de gouvernements n'ayant jamais eu très à cœur la santé publique – témoin le dossier de la malbouffe – et de ne pas faire confiance à des entreprises aujourd'hui plénipotentiaires comme Pfizer, représentée depuis vingt ans par des menteurs compulsifs multirécidivistes, comme en atteste aux États-Unis son très lourd dossier juridique (« Pfizer est l'entreprise la plus condamnée au monde dans le domaine de la santé », *La Relève et La Peste*, 16 décembre 2021).

Personne n'a à être d'accord avec l'attitude et les discours promus par les non-vaccinés, mais rien ne nous autorise non plus, dans ce contexte complexe, à les empêcher de se prévaloir de leurs droits constitutionnels.

Dans le cas de cette dernière vague de contamination par le variant omicron, il est clair que, pour l'immense majorité de la population, le virus en cause est bénin, et qu'autre chose est ici en jeu : le sous-financement chronique du système de santé et l'incapacité qu'il a eue dès le mois de mars 2020 à faire face à toute crise.

Sur ce point, puisque le premier ministre François Legault s'intéresse à la fiscalité, parlons-en. L'état des institutions de santé s'inscrit au bilan des gens ayant activement milité

comme lui, homme d'affaires puis ministre, pour la transformation de la société selon le modèle de la grande entreprise, l'allègement de la responsabilité fiscale des entreprises et la réduction du rôle social des États. Selon cette logique, il fallait pour l'État le moins possible perturber la marche des affaires permettant à une société comme le Québec de se doter elle aussi d'opulents milliardaires qui allaient créer de la richesse !

On connaît le modèle, dûment enseigné dans des écoles de commerce largement financées par l'État : créer de l'emploi dans des zones franches d'Asie ou d'Amérique centrale où exploiter un prolétariat démuné, écouler de la marchandise en engrangeant de faramineux profits dans les marchés occidentaux et enfin thésauriser au maximum les actifs découlant de telles opérations dans les comptes de structures factices créés dans les paradis fiscaux. Cela explique que, bon an mal an, à peu près seulement 10 % du budget de l'État provient des entreprises, une donnée qui comprend la contribution des PME beaucoup plus captives que les grandes entités, tandis que la majorité des États où nos gens d'affaires « investissent » année après année à l'étranger selon Statistiques Canada sont des paradis fiscaux.

Il faudra un jour que ces gens assument leur bilan : il était déjà inadmissible, à l'aube de la situation sanitaire en 2020, qu'un État riche comme le Québec disposât d'un système de santé qui fut alors à peine à la hauteur des besoins publics, comme si un tel service ne devait pas se donner une marge d'action pour faire face à toute éventualité.

Aussi, sur un plan strictement fiscal, si monsieur Legault veut faire les comptes, il devra considérer qu'il fait partie, lui, comme idéologue - et à titre d'exemple comme administrateur d'Air Transat, laquelle disposait de comptes à la Barbade sous son égide - de ceux qui ont le plus contribué à ruiner le système de santé.

Alain Deneault

Image en vedette : Le premier ministre du Québec François Legault. Capture d'écran.



Alain Deneault est l'auteur de *Politiques de l'extrême centre* (Lux) et *Paradis fiscaux : La filière canadienne* (Écosociété).

Crédit photo: Lëa-Kim Châteauneuf

Articles Par : [Alain Deneault](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca